

Décision

Générale

colonial

Décision n° 378 accordant une permission de quinze jours à Mohamed Aref

n° 378

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 mars 1950

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1950

Date du numéro
31 mars 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 236 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalie, modifié par les arrêtés n° 116 du 8 février 1947, n° 1138 du 18 octobre 1949 et n° 50 du 18 janvier 1950

Vu la demande de permission d'absence en date du 22 mars 1950 formulée par Mahamed Aref, commis administratif du 16 échelon en service au Trésor

Vu l'avis favorable de M. le trésorier payeur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Une permission d'absence de quinze jours, pour en jouir à Ambobo et à solde entière, est accordée à Mohamed Aref, commis administratif du 16 échelon en service au Trésor. Art. 2. —La présente décision, qui aura effet pour compter du 11 avril 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général
R.

CIAMBOREDON